

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

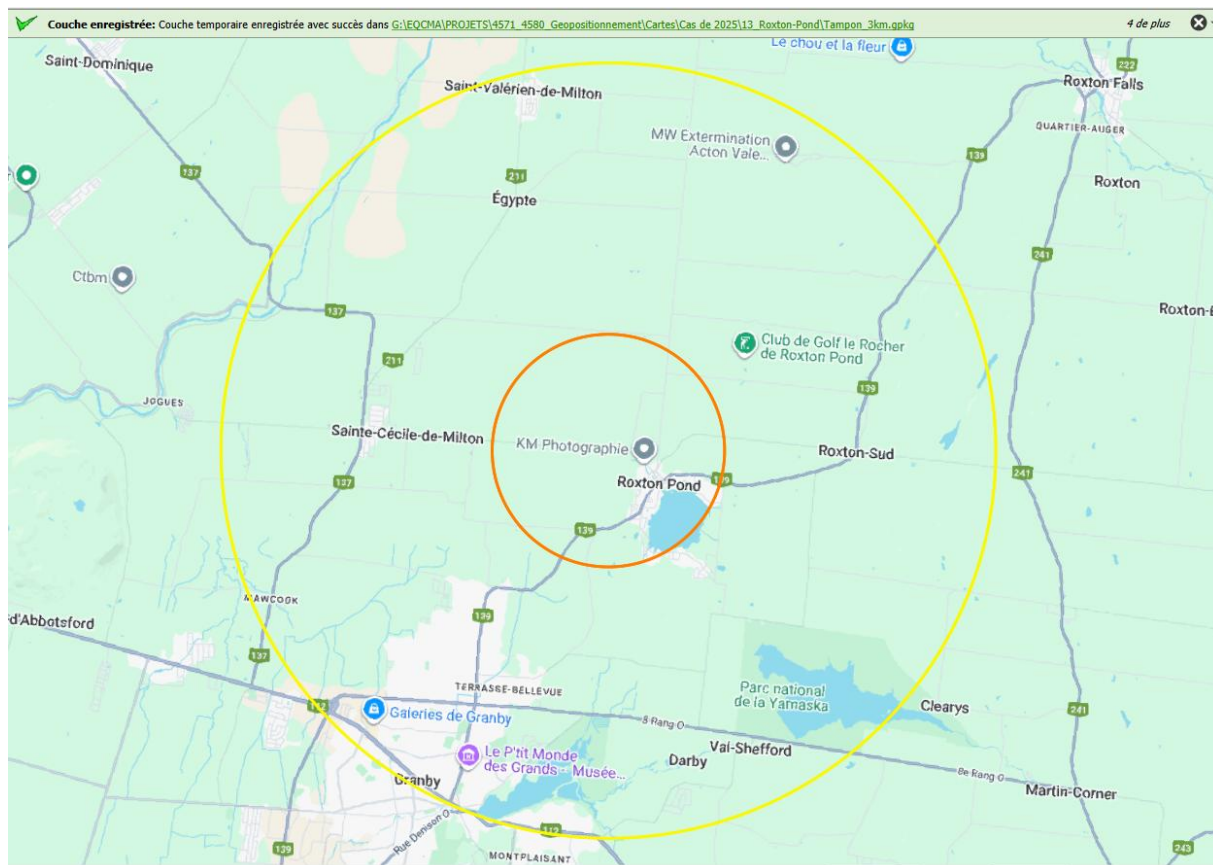
Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

Nouveau cas d'influenza aviaire dans un élevage commercial

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) vient d'informer l'EQCMA cet après-midi d'un nouveau cas d'influenza aviaire dans un élevage de volaille commercial contingenté dans la MRC de la Haute-Yamaska en Estrie à la suite d'analyses d'échantillons réalisées aujourd'hui au laboratoire du MAPAQ à St-Hyacinthe.

L'EQCMA émet donc une zone à risque préliminaire (ZRP) de 3 km pour cette région (cercle orange sur la carte ci-dessous) et une zone de vigilance de 10 km (cercle jaune). Afin de minimiser le risque de propagation de la maladie chez les autres fermes avicoles de la région, il est recommandé à tous les producteurs et intervenants de la filière avicole de minimiser le plus possible de circuler dans la ZRP.



Pour toute activité essentielle dans la ZRP (cercle orange), veuillez-vous assurer de mettre en application les mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ces protocoles peuvent être consultés sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).

Nous rappelons qu'à partir de 2025, afin de minimiser davantage les risques de propagation lors de cas d'influenza aviaire, l'EQCMA introduit un nouveau concept de vigilance dans une zone

de 3 à 10 km autour de la ZRP où les producteurs et intervenants sont invités à mettre en application les mesures de biosécurité du code jaune de l'EQCMA. Cette approche permet d'augmenter la vigilance et offrir une transition logique entre les mesures préliminaires recommandées par l'EQCMA et les mesures obligatoires mises en place par l'ACIA lorsqu'une zone de contrôle primaire (ZCP) est émise, normalement un à deux jours après la déclaration d'un cas positif.

Les protocoles de biosécurité de l'EQCMA de niveau jaune sont accessibles sur son site internet au [lien suivant](#).

Bilan des cas au Québec

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP60	15 septembre 2025	Knowlton – Lac Brome	Commercial	ZCP-276 Révoquée le 12 nov. 2025
IP61	8 octobre 2025	MRC d'Autray dans Lanaudière	Non-commercial	Pas de ZCP
IP62	12 octobre 2025	St-Félix-de-Valois	Commercial	ZCP-283 Révoquée le 28 nov. 2025
IP63	15 octobre 2025	Charlevoix	Commercial	ZCP-284 Révoquée le 1 ^{er} déc. 2025
IP64	29 octobre 2025	MRC de Rouville	Non-commercial	Pas de ZCP
IP65	4 novembre 2025	MRC Vallée-du-Richelieu	Commercial	ZCP-299 En zone de sécurité depuis le 1 ^{er} décembre 2025
IP66	19 novembre 2025	MRC Vallée-de-l'Or	Commercial	ZCP-304
IP67	12 décembre 2025	MRC de La Haute-Yamaska	Commercial	À venir

Pour consulter la liste des cas d'IA au Canada, cliquer sur le [lien suivant](#).

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation